

Mouvement du personnel de Seine-Maritime.

Numéro d'inventaire : 2012.02361 (1-7)

Auteur(s) : R. Delrieu

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Inspection académique de Seine-Maritime (Rouen)

Date de création : 1954

Description : Pages dactylographiées et ronéotées

Mesures : hauteur : 270 mm ; largeur : 212 mm

Mots-clés : Gestion des personnels : recrutement, nominations, etc.

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Nom du département : Seine-Maritime

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 3+3+12+2+7+7+14

Lieux : Seine-Maritime

DIRECTION DES SERVICES
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
de la SEINE-INFÉRIEURE

22, Boulevard des Belges - ROUEN
TÉL. RI 63-75

Ces instructions ne seront pas reproduites dans les années à venir. Par conséquent elles doivent être soigneusement conservées dans les archives de l'école au même titre que le bulletin départemental dont elles constituent un numéro spécial.

Rouen, Mars 1954

A communiquer à tout le personnel de l'école

MOUVEMENT DU PERSONNEL

PREMIER MOUVEMENT

Instructions à lire très attentivement

Les postulants sont invités à lire très attentivement les instructions ci-dessous et à s'y conformer rigoureusement.

A cette première tranche du mouvement seuls les postes publiés peuvent être sollicités ; les instituteurs qui auront obtenu un poste à ce mouvement pourront demander leur changement au 2^e mouvement du personnel.

Les instituteurs et institutrices originaires de départements étrangers, les instituteurs et institutrices du département réintégrés après un congé pour convenances personnelles doivent avoir pris possession de leurs fonctions avant le 26 avril 1954 pour pouvoir postuler au 1^{er} mouvement. Toutefois les instituteurs et institutrices originaires de départements étrangers qui seront intégrés en Seine-Inférieure par permutation, même à compter de la rentrée scolaire ainsi que les institutrices du département, mères de famille, réintégrés après un congé pour convenances personnelles, peuvent participer à ce premier mouvement.

Pour cette première tranche de mouvement sont déclarés vacants et portés sur la liste ci-jointe :

A) Les postes créés par décision ministérielle :

1^o occupés pendant l'année scolaire en cours :

- a) par des instituteurs et institutrices remplaçants ;
- b) par des instituteurs ou des institutrices titulaires nommés à titre provisoire ;

2^o découverts :

- a) par des instituteurs ou des institutrices qui ont sollicité un congé pour convenances personnelles ou leur admission à la retraite ;
- b) par des instituteurs appelés au Service militaire.

B) Les postes ouverts à titre provisoire et pourvus à titre provisoire.

C) Les postes réservés

- a) à des instituteurs en congé de longue durée ;

- b) à diverses autres catégories d'instituteurs titulaires (délégues dans d'autres ordres d'enseignement ou mis à la disposition des divers services relevant de la Direction de l'Education Nationale).

Ces postes seront attribués à titre essentiellement précaire aux instituteurs et institutrices qui en feront la demande expresse en portant à la suite du poste demandé la mention : « Poste de la Catégorie C ». Chacun des postes de cette catégorie ne sera attribué qu'à un instituteur ou une institutrice qui aura indiqué expressément « Poste de la Catégorie C ».

Ils ne seront pas remis en compétition lors des prochains mouvements du personnel, mais devront toutefois être obligatoirement restitués à leurs titulaires à leur retour, même si celui-ci intervient en cours d'année scolaire.

I. — *Nominations à titre provisoire* (classes créées officiellement et classes provisoires).

Les instituteurs nommés à titre provisoire dans les classes créées officiellement doivent obligatoirement solliciter soit leur maintien au poste qu'ils occupent, soit leur nomination définitive dans un autre poste.

1j

INSPECTION ACADEMIQUE DE LA
SEINE-INFERIEURE

Ier Bureau

REPUBLICHE FRANÇAISE

DELEGATIONS DE STAGIAIRE

ELEVES-MAITRES ET ELEVES-MAITRESES

Sont nommés à titre provisoire quant à la résidence:

M.M. Boulhache	Bolbec (Cornéille) Adj.
Boulanger	Rouen (Pottier) Adj.
Defrance	Le Tréport Adj.
Depresle	Oissel (Mongis) Adj.
Déville	St-Pierre-lès-Elbeuf Adj.
Duhameil	Sotteville-lès-Rouen (Renan) Adj.
Gentois	Oissel (Mongis) Adj.
Guillotte	Amfreville-la-Mi voie Adj.
Lebourg	St-Romain-de-Colbosc Adj.
Le Roux	Darnétal Adj.
Mercier	Monville Adj.
Méteyer	Elosseville-Bonsecours Adj.
Miclot	Oissel (Jaurès) Adj.
Pujo	Le Trait Adj.
Quosnel	St-Etienne-du-Rouvray (J. Jaurès) Adj.
Sougey	Rouen (Mullot) Adj.
Vuillet	Rouen (Mullot) Adj.
Durame	Yvetot Adj.
Mmes	
Aguerre	Le Trait (g) Adj.
Albin	Rouen (Houdemare) Adj.
Bachellerie	Grund-Couronne (cl. enfantine) Adj.
Ballin	Haussez Adj.
Bassaler	St-Romain-de-Colbosc Adj.
Batard	Gruchet-le-Valasse Adj.
Bernot	Elbeuf (Thuit-Anger) maternelle Adj.
Bidau	St-Vallery-en-Caux (C.C. lettres) Adj
Bilon	Dieppe (Javal) cl. prov. adj.
Bouillon	Le Houlme (cl. enf.) adj
Bréard	Servic (Macé) cl. enf. adj.
Bredel	Rouen (Mullot) G adj.
Caron	Pavilly (C.C.Lettres) cl. prov. adj.
Claverie	Harfleur Adj.
Converset	Sévurs Adj.
Dolamay	Bolbec (Ferry) adj.
Dolestre	Havre (Massillon) Adj
Denis	Rouen (Houdemare) Adj
Desjardins	Forges-lès-Eaux Adj.
Dubois	Lanquetot Adj
Dupuis	Yerville Adj
Fils	Aumale (mat) Adj.
Fourcade	Rouen (Mullot) G Adj
Gatipon	Le Havre (L. Blanc) Adj
Granger	Dieppe (Ferry) Adj
Guédon	Cléon Adj.
Guérard	Petit-Quevilly (Jaurès) mat Adj.
Guillemin	Rouen (Barpentier) mat. Adj

Lj

INSPECTION ACADEMIQUE DE LA
SEINE-INFÉRIEURE

Ier Bureau

Rouen, le 7 Mai 1954

L'Inspecteur d'Académie de la Seine-Inférieure
à Messieurs les Instituteurs, Mesdames les Institutrices

PREMIER MOUVEMENT DU PERSONNEL 1954

Nom du candidat	Résidence actuelle	Nouvelle désignation	Qualité	En remplacement de
M. Lefebvre	Arques-la-Bataille Dr	Le Havre (Maridor)	Dir.	M. Flamand, nommé provisoirement
M. Géré	Rouen (Th. Corneille) Dr	Rouen (Michelet)	Dir.	M. Fache retraité
Mme Navarre	Arques-la-Bataille Dce	Dieppe (Fénélon) CC	Dir.	Mme Carnoy, retraitée
Mlle Le Dizès	Havre (Joffre) Dce	Le Havre (P. Bert)	Dir.	poste créé
Mme Torché	Havre (L. Blanc) Dce	Le Havre (Maridor)	Dir.	Mme Mirebeau, retr.
Mme Fanchon	Monville Dce	Pt-Quevilly (J. d'Arc)	Dce	Mme Lemoine, retr.
Mme Carlier	Rouen (Arago) Dce	Rouen (V. Hugo)	Dce	Mme Giacobi, retr.
M. Lefebvre	ND de Franqueville C.E.	Le Trait	Dir.	M. Hauchecorne, retr.
M. Briançon	Caudebec-lès-Elbeuf Dr (V. Hugo)	Rouen (Grieu)	Dir.	poste créé
M. Bascou	Etretat Dr	Barentin (France)	Dir.	M. Ballue, retraité
M. Favrie	Havre (Observatoire) adj	Gonfreville-l'Orcher (Gondouin)	Dir.	M. Didier, remplaçant
M. Sahut	Gommerville C.E.	Bretteville	Dir.	M. Delacour, retraité
M. Lecointre	St-Martin-du-Manoir C.E.	Fauville	Dir.	M. Salomé, nommé prov.
M. Conrié	Neuville-lès-Dieppe (P. Bert) adj	Boisguillaume (Mt-Fortin)	Dir.	M. Roux, retraité
Mme Hubaut	Eu Dce	Dieppe (Janval-Ferry)	Dir.	Mme Maffre, en congé
Mme Bompont	Grand-Couronne Dce	Rouen (Sapins)	Dir.	Mme Tourneur, retr.
Mme Lescouëf	St-Léonard Dce	Bolbec (Fauquet)	Dir.	Mlle Benquet, nommée provisoirement
Mlle Charlet	St-Aubin-lès-Elbeuf Dce	Rouen (Grieu)	Dir.	poste créé
Mme Quéron	St-Saëns Dce à titre provisoire	maintenue définitivement		
Mme Lemaire	Isneauville Dce	Mt-St-Aignan (Berthelot)	Dir.	Mme Auger, retraitée
Mlle Ayot	Sauqueville C.E.	St-Aubin-sur-Scie	Dir.	Mlle Papy, remplaç.
Mlle Beauné	Haussez Dce à titre provisoire	maintenue définitivement		
Mme Boust	St-Aubin-Celleville C.E.	St-Jacques-sur-Darnetal	Dir.	Mme Godefroy, nommée provisoirement
Mme Dubosq	Mauquenchy adj	Orival	Dir.	Mlle Eudes, retr.
M. Lebrun	La Poterie-Cap-d'Antifer C.E. à titre provisoire	nommé définitivement		